

ASSEMBLÉE DU 2015-10-05

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 5 octobre 2015, à 20 heures, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux, Michel Lyrette et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier et le directeur général Daniel Mayrand.

RÉSOLUTION NO 2015-10-170 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant l'item suivant :

7.1 Pour adjuger la soumission intitulée: "Inspection télévisée des conduites d'égout"

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-10-171 Adoption du procès-verbal du 21 septembre 2015.

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 21 septembre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-10-172 Pour adopter le règlement no 957 intitulé: "Règlement modifiant le règlement no 627 concernant l'heure de la tenue des séances ordinaires du conseil le premier et le troisième lundi de chaque mois".

ASSEMBLÉE DU 2015-10-05

- CONSIDÉRANT QUE le conseil détermine les jours et heures des séances du conseil en vertu des dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19);
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier l'heure de la tenue des séances ordinaires;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Michel Lyrette, à la séance ordinaire du 21 septembre 2015;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Michel Lyrette, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le règlement no 957 intitulé: "Règlement modifiant le règlement no 627 concernant l'heure de la tenue des séances ordinaires du conseil le premier et le troisième lundi de chaque mois".

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-10-173 Pour adjuger la soumission intitulée: "Réfection de la rue Moncion".

- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la rue Moncion;
- CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 5 (cinq) soumissions qui se lisent comme suit;

| Soumissionnaires | Montant total de la soumission (avant les taxes et avant les imprévus de 10%) |
|----------------------------------|--|
| D. Heafey & Fils Inc. | 77 970.00 \$ |
| Construction Edelweiss Inc. | 80 320.40 \$ |
| Pavage Inter Cité | 88 592.00 \$ |
| Pavage Multipro Inc. | 81 427.80 \$ |
| Eurovia Québec Construction Inc. | 96 502.00 \$ |

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

ASSEMBLÉE DU 2015-10-05

QUE

soit retenue l'offre la plus basse, soit celle de "D. Heafey & Fils Inc." au montant de 77 970.00 \$, avant les taxes applicables et avant les imprévus de 10%, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences du devis S-15.2, "Réfection de la rue Moncion".

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-10-174 Pour adjuger la soumission intitulée: "Inspection télévisée des conduites d'égout".

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a procédé à un appel d'offres public pour l'inspection télévisée des conduites d'égout, regroupant les villes de Maniwaki et Gracefield ainsi que la municipalité de Délage;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue de "Les Services Infraspec inc.";

CONSIDÉRANT QUE le montant du contrat pour la Ville de Maniwaki est de 116 318.84 \$, avant les taxes et les imprévus applicables;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accorder la soumission à "Les Services Infraspec inc." au montant de 116 318.84 \$, avant les taxes et les imprévus applicables, concernant l'inspection télévisée des conduites d'égout.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-10-175 Pour décréter la semaine de prévention des incendies 2015.

CONSIDÉRANT QUE la prévention sur les dangers du feu est importante;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et les citoyennes sont invités à prendre conscience de leur attitude face à l'incendie pour les amener à adopter des habitudes plus sécuritaires et ainsi augmenter leurs chances de survie;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la prévention des incendies se tient chaque année, au début du mois d'octobre et est organisée par le ministère de la Sécurité publique du Québec, en collaboration avec plusieurs organismes dont l'Association des chefs de services d'incendies

ASSEMBLÉE DU 2015-10-05

du Québec, les Assurances La Capitale et le service
d'incendie de Maniwaki;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

la Semaine de prévention des incendies soit décrétée du 4 au 10 octobre 2015
inclusivement sous le thème « **Sitôt averti, sitôt sorti !** ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-10-176 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h05.

ADOPTÉE

Robert Coulombe, maire

M^e John-David McFaul, greffier